



## Ne veux plus être reconnu comme appartenant à ma famille

Par **tulipe**, le **09/01/2011** à **12:07**

Bonjour,

née d'une mère alcoolique il y a 28 ans, ayant des frères et sœur partout. je voudrais juste savoir si il y aurait un moyen légal de ne plus être reconnue appartenant à cette famille. hier ma mère a dit que j'étais morte à ses yeux alors que je ne l'avais pas vu depuis 6 mois ... mais j'ai une demi sœur qui s'amuse à abuser de son alcoolisme et profiter pour la retourner contre moi juste par jalousie de nom de famille. j'ai essayé de m'éloigner, de ne pas les joindre de me faire oublier mais elles reviennent sans cesse me menacer ou me dire des choses comme cela. donc voilà je demande qu'une chose ne plus être reconnue comme sa fille, ne plus avoir de contact avec pour quoi que ce soit mais tout cela légalement que je puisse vivre ma vie, et protéger mes enfants de ces folles furieuses car oui c'est le mot elles sont plutôt du genre dangereuse...

dans l'attente d'une réponse je remercie par avance celui ou celle qui pourras me redonner espoir d'avoir enfin une vie paisible.

Par **mimi493**, le **09/01/2011** à **13:27**

Non, ce n'est pas possible.

J'espère que vous avez fait un testament pour désigner un tuteur pour vos enfants (autre que votre famille) mais même dans ce cas, le Conseil de famille comportera des membres de votre famille.

Sinon, refusez de les voir, ne leur communiquez pas votre adresse.

Par **tulipe**, le **09/01/2011** à **21:31**

merci de votre reponse meme si c'est pas cela que j'esperais malheureusement elles habitent pas tres loin de moi... me reste plus qu'a demenager quoi, ironie biensur car je n'ai pas les moyen mais bon en esperant qu'elles m'oublie un peu que je puisse vivre enfin en paix  
encore merci  
une tres bonne soiree a vous

Par **corima**, le **09/01/2011** à **22:20**

Si elles continuent à vous harceler, vous pouvez aussi porter plainte contre elles pour harcèlement

Par **mimi493**, le **09/01/2011** à **23:10**

Mais le harcèlement tel que défini par la loi doit être constitué.